

L'embaumement ou la thanatopraxie L'art de conserver le corps

Le terme « thanatopraxie » est issu du grec « Thanatos », qui désigne ainsi, dans la mythologie grecque, le dieu de la mort, et de « praxis », également du grec, signifiant « action ».

La thanatopraxie, aussi appelée « embaumement », est donc la technique par laquelle est conservé et présenté le corps d'un défunt. Les objectifs de la thanatopraxie sont de maintenir l'hygiène, en supprimant les odeurs liées à la dégradation du corps, et de rendre au visage du défunt une apparence de calme et de naturel.

Les origines de l'embaumement remontent à l'Égypte ancienne et au principe de momification. Mais, c'est à Léonard de Vinci, au XVe siècle, que l'on doit les premiers balbutiements de la thanatopraxie moderne.

En effet, pour peindre et sculpter les corps humains à la perfection, Léonard de Vinci en disséqua plus de 50 qu'il chercha à conserver le plus longtemps possible. Il fut l'instigateur des injections antiseptiques intraveineuses qui permettent encore aujourd'hui aux thanatologues de retarder la dégradation des tissus du corps d'un défunt.

Les étapes de l'embaumement

Dans un premier temps, on procède au nettoyage complet du corps du défunt. On pratique ensuite des incisions à des endroits stratégiques du corps ; ces incisions serviront à évacuer les liquides et les gaz. On injecte un produit de conservation antiseptique et on referme les incisions. Finalement, on lave et on aseptise le corps du défunt avant de l'habiller, de le maquiller, de le coiffer et de le déposer dans un cercueil.

Toutes ces étapes sont effectuées dans le plus grand respect du défunt et en tenant compte des souhaits de ses proches.

Un choix bien personnel

Une personne peut décider d'être embaumée et enterrée ou embaumée et incinérée. Il est également possible de n'être qu'incinéré. Quelle que soit votre volonté, il est souhaitable de le mentionner à vos proches ou encore, de l'écrire sur un document que vous signerez et déposerez en lieu sûr. Plusieurs coopératives funéraires offrent la possibilité d'écrire vos volontés funéraires, sans aucune obligation et sans frais.

Terminer son existence en se faisant incinérer ou embaumer, c'est une décision sacrée qui mérite le respect. C'est une décision que l'on se doit de partager avec les siens afin qu'ils n'aient pas, à l'heure de notre décès, à décider pour nous.

PRÉSENT
À CHAQUE
INSTANT



COOPÉRATIVE
FUNÉRAIRE
DE LA RIVE-NORD

418-268-3575
418-337-1911
418-285-1200
info@cooprivenord.com